



PÔLE  
MÉTROPOLITAIN  
**ARTOIS  
DOUAISIS**



**PROGRAMME  
SANTÉ DU PÔLE  
MÉTROPOLITAIN  
ARTOIS DOUAISIS**

**FICHES ACTIONS**

*Mars 2021*





# Sommaire

SOMMAIRE

3

CREER UN SYNERGIE ET UNE MOBILISATION TERRITORIALES	7
7 Faire signer la Charte de coopération par les membres du Pôle Métropolitain	
9 Rédiger le programme opérationnel	
10 Créer le système d'information	
11 Organiser un système de communication interne et externe	
12 Installer une instance citoyenne	
13 Organiser le partenariat institutionnel	
14 Faire signer la Charte de coopération par les partenaires institutionnels	
15 Installer une plateforme de coopération et d'échange	
16 Informer que la santé est une priorité du Pôle Métropolitain	
17 Élaborer une identité graphique	
18 Rédiger un document de présentation du programme santé	
19 Rédiger des pages internet sur le site du Pôle Métropolitain	
20 Rédiger des communiqués de presse	
21 Organiser des points presse	
	23
SOUTENIR L'OFFRE DE SOINS	24
24 Organiser une table de concertation entre les deux groupements hospitaliers de territoire	
28 Transférer des projets entre les deux groupements hospitaliers de territoire	
29 Étudier la faisabilité d'une recherche-action sur l'intelligence artificielle.....	31
Réaliser une recherche action sur l'intelligence artificielle appliquée au parcours de soins	
31 Communiquer sur l'attractivité du territoire liée au développement de l'IA	
32 Rédiger le schéma stratégique de l'exercice coordonné	
33 Installer la cellule d'information et d'appui pour les professionnels de santé	
34 Suivre l'installation des CPTS, MSP...	
35 Réunir annuellement les CPTS, MSP...	
36 Communiquer sur l'attractivité du territoire pour les futurs professionnels de santé	
37 Organiser des réunions avec les internes en médecine et chirurgie	
38 Participer aux salons et conférences de santé pour professionnels et étudiants	
	39

3

- RENFORCER ET AMELIORER L'OFFRE DE PREVENTION
- 40 *Identifier les acteurs de terrain en prévention*
  - 44 *Encourager les opérateurs de prévention à se former*
  - 45 *Identifier et former les personnes-relais*
  - 46 *Identifier les canaux de diffusion des messages de prévention*
  - 47 *Sélectionner les messages de prévention*
  - 48 *Faciliter l'organisation d'une offre documentaire*
  - 49 *Élaborer le schéma métropolitain des mobilités douces*
  - 50 *Dispositifs facilitant l'activité physique et l'accès à une alimentation de qualité*
  - 51 *Faciliter les échanges de pratiques via la Plateforme de coopération et d'échange*
  - 52 *Communiquer sur les bienfaits de l'activité physique et de l'alimentation de qualité*
  - 53 *Déployer dans les EPCI des dispositifs et actions probantes relatifs aux addictions*
  - 54 *Communiquer sur la réduction des consommations d'alcool et de tabac*
  - 55 *Implanter des dispositifs et actions de réduction des consommations d'alcool et de tabac*
  - 56 *Installer une cellule de la silver économie et de l'adaptation de la société aux p. âgées*
  - 57 *Communiquer sur les aides pour adapter l'habitat des seniors*
  - 58 *Renforcer les compétences des opérateurs de l'aide à la personne intervenant à domicile*
  - 59 *Favoriser le partage des pratiques entre pairs aidants*
  - 60 *Labelliser les opérateurs de l'aide à la personne*
  - 61 *Réunir les conseils locaux en santé mentale*



AXE PRIORITAIRE 1

**CRÉER UNE  
SYNERGIE ET UNE  
MOBILISATION  
TERRITORIALES**

L'EXPERIENCE MONTRE L'APPETENCE FORTE POUR l'action et le peu d'intérêt pour le pilotage et la supervision d'un programme santé, principalement considérés comme une charge.

La gouvernance est cependant la pierre angulaire de tout programme santé. Sans gouvernance réelle, avec des acteurs identifiés et des missions cadrées, des circuits de décision connus, il y a peu de chance qu'un programme soit efficace sur la durée. C'est en ce sens que cet axe est prioritaire et que ses actions sont les premières à être menées.

La gouvernance a cependant un coût, principalement en temps de travail d'agents des collectivités. Il doit être pris en compte en considérant l'équation coût-bénéfice.

La notoriété du programme santé est le premier défi à relever et rend visible ce qui, par définition, n'existe que sur le papier. Elle est constituée par le programme lui-même mais aussi par une Charte partenariale qui scelle l'engagement des partenaires, tant les membres du Pôle Métropolitain que les partenaires institutionnels.

Des actions structurantes sont importantes à cette étape : installation d'une instance de gouvernance, création d'un système d'information apte à piloter et évaluer le programme en temps réel à partir d'indicateurs élaborés dès sa mise en œuvre. Représentant la société civile, une instance consultative adossée à la gouvernance du programme santé ajoute à sa légitimité dans une dynamique de co-réflexion et de co-construction.

Une plateforme de coopération et d'échange, construite sur la base des dispositifs et actions existant dans les intercommunalités du Pôle Métropolitain permet à la fois de valoriser les expériences locales et d'envisager de manière construite et coordonnée leur transférabilité dans un ou plusieurs territoires. Elle garantit aussi aux populations l'équité en matière d'accès aux actions de prévention.



**Action A1****Installer l'instance de gouvernance**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 1</b>	Mettre en œuvre une gouvernance territoriale partagée du programme santé du Pôle Métropolitain.
<b>Objectif opérationnel 1</b>	Installer au sein du Pôle Métropolitain une instance de gouvernance avec un pilotage clairement identifié.
<b>Résultats attendus</b>	L'ensemble des membres du Pôle Métropolitain est partie prenante du programme santé et y concourt. La supervision, la coordination, le suivi et l'évaluation du programme santé sont assurés par l'instance de gouvernance du Pôle Métropolitain. Les résultats sont partagés et diffusés au sein du Pôle Métropolitain et auprès des partenaires et opérateurs de prévention. Un pilote est nommément désigné.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Faire valider par la Commission « Renforcement des Solidarités » le <i>Livre blanc</i> et le programme opérationnel. 2/ Faire désigner par les EPCI leur(s) représentant(s) au sein de l'instance de gouvernance. 3/ Faire valider par le Conseil syndical le <i>Livre blanc</i> et le programme opérationnel. 4/ Faire installer par le conseil syndical l'instance de gouvernance, composée d'un élu/technicien de chaque EPCI. 5/ Rédiger un règlement intérieur de l'instance de gouvernance (convocations, fréquences des réunions, représentations, décisions, comptes rendus, etc.). 6/ Faire désigner, par le conseil syndical ou l'instance de gouvernance, la personne en charge du pilotage du programme santé.
<b>Population ciblée</b>	Conseil syndical
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	
<b>Moyens mobilisables</b>	
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage janvier 2021 Mise en place septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre annuel de réunions organisées Taux de participation des membres aux réunions Bilan annuel
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'actions engagées dans l'année Nombre d'actions réalisées dans l'année Nombre de décisions non exécutées

**Action A2****Faire signer la Charte de coopération  
par les membres du Pôle Métropolitain**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 1</b>	Mettre en œuvre une gouvernance territoriale partagée du programme santé du Pôle Métropolitain.
<b>Objectif opérationnel 2</b>	Élaborer et faire signer une Charte de coopération métropolitaine en santé.
<b>Résultats attendus</b>	Les EPCI membres du Pôle Métropolitain signent la Charte de coopération marquant leur participation active au programme santé du Pôle Métropolitain.
<b>Activités à réaliser</b>	1/Rédiger une première version de la Charte de coopération. 2/ Faire circuler le texte entre les EPCI pour corrections et commentaires. 3/ Valider collectivement le texte final avant la séance de signature. 4/ Faire signer officiellement la Charte de coopération en autant d'exemplaires originaux que de signataires (6 EPCI, 1 Pôle Métropolitain).
<b>Population ciblée</b>	Conseil syndical, EPCI
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage février 2021 Signature septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Rédaction de la Charte Signature de la Charte
<b>Indicateurs de résultats</b>	Sans objet

**Action A3****Rédiger le programme opérationnel**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 1</b>	Mettre en œuvre une gouvernance territoriale partagée du programme santé du Pôle Métropolitain.
<b>Objectif opérationnel 3</b>	Rédiger le programme opérationnel, le décliner annuellement avec objectifs et résultats attendus. Le programme a une durée déterminée et est révisable.
<b>Résultats attendus</b>	Le programme opérationnel est structuré dans son ensemble. Les fiches actions sont écrites et seront à mettre à jour durant la réalisation du programme santé. Le chronogramme du programme est établi pour la période 2021-2028. Des plans annuels d'action sont rédigés (2020-2022) ou ébauchés (2022-2028).
<b>Activités à réaliser</b>	Rédiger à partir du <i>Livre blanc</i> , le programme opérationnel comprenant : - des fiches actions à réaliser en indiquant des contacts ou sites web éventuels, - un chronogramme établi sur la durée du programme et modifiable avec priorisation des actions à mener, - des indicateurs de réalisation et de résultats, - les plans annuels d'action.
<b>Population ciblée</b>	Conseil syndical, EPCI
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage février 2021 Validation des plans annuels 2021 et 2022 en septembre 2021 Validation des plans annuels n en décembre de l'année n-1
<b>Indicateurs de suivi</b>	Rédaction du programme Rédaction des plans opérationnels
<b>Indicateurs de résultats</b>	% d'actions réalisées % de réalisation des axes prioritaires % d'actions reportées % d'actions arrêtées % d'actions nouvelles engagées

**Action A4****Créer le système d'information**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 1</b>	Mettre en œuvre une gouvernance territoriale partagée du programme santé du Pôle Métropolitain.
<b>Objectif opérationnel 4</b>	Construire un système d'information pour piloter et évaluer le programme.
<b>Résultats attendus</b>	Le système d'information permet de suivre au fil de l'eau la réalisation des plans annuels, des actions et du programme santé. Il permet de réorienter au besoin les actions des objectifs stratégiques.
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Décrire, à partir des fiches actions, les indicateurs de suivi et les indicateurs de résultats.</p> <p>2/ Faire valider le système d'information par l'instance de gouvernance.</p> <p>3/ Rédiger un cahier des charges à destination des opérateurs et intervenants réalisant les actions, avec les indicateurs de suivi et de résultats qu'ils doivent suivre.</p> <p>4/ Déterminer dans le cahier des charges la fréquence de remontée des informations.</p> <p>5/ Transcrire les informations dans des outils de suivi et de réalisation des actions.</p> <p>6/ Prendre en compte les commentaires éventuels pour réorienter les actions.</p> <p>7/ Réaliser une analyse semestrielle du suivi des actions.</p> <p>8/ Présenter, en décembre, les résultats du suivi devant l'instance de gouvernance, l'instance citoyenne, la commission « Renforcement des Solidarités », le conseil syndical, les partenaires...</p> <p>9/ Prendre au besoin des mesures de réorientation des actions à intégrer dans le programme santé, les fiches actions et les plans annuels.</p>
<b>Population ciblée</b>	Conseil syndical, EPCI, partenaires, acteurs
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage février 2021 Validation du système d'information par l'instance de gouvernance
<b>Indicateurs de suivi</b>	Rédaction du système d'information Analyses réalisées chaque semestre Présentation annuelle de la réalisation du plan annuel et du programme santé
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'indicateurs du système d'information modifiés Nombre d'indicateurs du système d'information retirés Nombre de nouveaux indicateurs intégrés dans le système d'information

**Action A5****Organiser un système de communication interne et externe**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 1</b>	Mettre en œuvre une gouvernance territoriale partagée du programme santé du Pôle Métropolitain.
<b>Objectif opérationnel 5</b>	Organiser un système de communication interne et externe.
<b>Résultats attendus</b>	Le système de communication interne et externe permet de communiquer régulièrement sur le programme santé, les plans annuels, les actions, avec les partenaires et opérateurs engagés.
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Intégrer la communication interne et externe du programme santé à la politique de communication du Pôle Métropolitain.</p> <p>2/ S'assurer que les services de communication des EPCI membres du Pôle Métropolitain et des communes disposant d'un service de communication relayeront en tant que de besoin la communication du programme santé.</p> <p>3/ Établir et mettre à jour la liste des partenaires et acteurs destinataires des supports de communication interne.</p> <p>4/ Etablir et mettre à jour la liste des médias et institutions destinataires des supports de communication externe (cf. C1).</p> <p>5/ Définir les supports de communication externe et interne.</p> <p>6/ Définir le circuit et les délais de rédaction des supports de communication externe et interne.</p> <p>7/ Définir le circuit et les délais de validation des supports de communication externe et interne.</p>
<b>Population ciblée</b>	Conseil syndical, EPCI, partenaires, acteurs, médias
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage février 2021 Validation du système de communication par l'instance de gouvernance lors de son installation.
<b>Indicateurs de suivi</b>	Rédaction du système de communication Élaboration des listes de diffusion des supports de communication externe et interne Rédaction et diffusion de supports de communication externe et interne
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de types de supports de communication externe et interne Nombre de nouveaux supports de communication externe et interne Nombre de retards et durée des retards dans la rédaction, la validation ou la diffusion de supports de communication externe ou interne

**Action A6****Installer une instance citoyenne**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 1</b>	Mettre en œuvre une gouvernance territoriale partagée du programme santé du Pôle Métropolitain.
<b>Objectif opérationnel 6</b>	Installer une instance citoyenne afin de participer à l'élaboration et au suivi du programme santé.
<b>Résultats attendus</b>	<p>L'instance citoyenne nourrit le programme santé par la vision de la société civile.</p> <p>Elle est destinataire des documents produits par le programme santé et notamment les résultats annuels de l'avancement du programme santé.</p> <p>Elle participe à l'élaboration des plans annuels.</p> <p>Elle est saisie par le conseil syndical ou elle s'autosaisie sur toute question relative au programme santé.</p> <p>Elle s'organise librement à partir des conseils de développement existant sur le territoire du Pôle Métropolitain.</p>
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Faire valider par le conseil syndical l'installation de l'instance citoyenne.</p> <p>2/ Contacter les conseils de développement existant sur le territoire pour créer l'instance citoyenne.</p> <p>3/ Doter l'instance citoyenne d'un règlement intérieur fixant sa composition et ses modalités d'action relatives au programme santé.</p> <p>4/ Faire installer par le conseil syndical l'instance citoyenne du programme santé.</p> <p>5/ Établir les premiers ordres du jour et le calendrier des travaux lors de son installation.</p>
<b>Population ciblée</b>	Conseil syndical, conseils de développement
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage septembre 2021 Installation janvier 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Installation de l'instance citoyenne Rédaction du règlement intérieur Réunions et comptes rendus des réunions
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de saisines par le conseil syndical Nombre d'auto-saisines Nombre de recommandations/préconisations proposées et nombre de celles intégrées dans le programme santé

**Action B1****Organiser le partenariat institutionnel**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 2</b>	Mobiliser les acteurs partie prenante de l'amélioration de la santé des populations.
<b>Objectif opérationnel 7</b>	Organiser le partenariat institutionnel.
<b>Résultats attendus</b>	Les acteurs institutionnels partie prenante de la santé des populations sont partenaires du programme santé. Ils participent aux réunions qui les concernent. Ils mobilisent, pour la mise en œuvre du programme santé, les dispositifs qu'ils pilotent ou financent.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Contacter et présenter aux acteurs institutionnels le programme santé. 2/ Recueillir leur adhésion pour leur faire signer la Charte.
<b>Population ciblée</b>	ARS (directions de la stratégie, de l'offre de soins, de l'offre médico-sociale, de la prévention et de la promotion de la santé, directions départementales du Nord et du Pas-de-Calais, CRSA, CTS Hainaut, CTS Pas-de-Calais). Région Hauts-de-France. Départements du Nord et du Pas-de-Calais. Services déconcentrés de l'État (intitulés selon les modifications en cours). Assurance maladie (Cpam de l'Artois, Cpam Lille-Douai, MSA 62-59, Filiaris). Groupements hospitaliers de territoire Artois-Ternois et du Douaisis. Unions régionales des professions de santé (médecins libéraux, infirmiers, kinés, pharmaciens...) Autres partenaires.
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain, Région, Départements Nord et Pas-de-Calais
<b>Partenaires</b>	
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage avril 2021 Signature de la Charte septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Rendez-vous organisés avec les partenaires
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de partenaires qui souhaitent signer la Charte Nombre d'autres partenaires institutionnels désirant être partenaires du programme santé

**Action B2****Faire signer la Charte de coopération  
par les partenaires institutionnels**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 2</b>	Mobiliser les acteurs partie prenante de l'amélioration de la santé des populations.
<b>Objectif opérationnel 8</b>	Faire signer la Charte de coopération par les partenaires institutionnels.
<b>Résultats attendus</b>	Les acteurs institutionnels partie prenante de la santé des populations souhaitent être partenaires du programme santé du Pôle Métropolitain (action B1) et signent la Charte de coopération.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Faire signer la Charte. 2/ Présenter au conseil syndical les demandes de signature de la Charte par d'autres partenaires institutionnels déposées tout au long du déroulement du programme santé.
<b>Population ciblée</b>	ARS (directions de la stratégie, de l'offre de soins, de l'offre médico-sociale, de la prévention et de la promotion de la santé, directions départementales du Nord et du Pas-de-Calais, CRSA, CTS Hainaut, CTS Pas-de-Calais). Région Hauts-de-France. Départements du Nord et du Pas-de-Calais. Services déconcentrés de l'État (intitulés selon les modifications en cours). Assurance maladie (Cpam de l'Artois, Cpam Lille-Douai, MSA 62-59, Filieris). Groupements hospitaliers de territoire Artois-Ternois et du Douaisis. Unions régionales des professions de santé (médecins libéraux, infirmiers, kinés, pharmaciens...) Autres partenaires.
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage avril 2021 Signature de la Charte à partir de septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de propositions faites aux partenaires pour signer la Charte de coopération
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de partenaires institutionnels ayant signé la Charte de coopération Nombre d'autres partenaires institutionnels désirant être partenaires du programme santé

**Action B3****Installer une plateforme  
de coopération et d'échange**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 2</b>	Mobiliser les acteurs partie prenante de l'amélioration de la santé des populations.
<b>Objectif opérationnel 9</b>	Installer une plateforme de coopération et d'échange de pratiques entre les intercommunalités et les opérateurs de prévention
<b>Résultats attendus</b>	La plateforme de coopération et d'échange entre les EPCI est fonctionnelle et se réunit régulièrement. Les actions des EPCI, dans le cadre des contrats locaux de santé, des ateliers santé ville, des programmes alimentaires territoriaux, etc. sont soutenues et valorisées par le Pôle Métropolitain.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Recueillir l'accord des EPCI membres du Pôle Métropolitain pour que les pilotes de dispositifs (CLS, ASV, PAT...) et opérateurs participent aux réunions d'échange de pratiques, en lien avec les thématiques de l'axe prioritaire 3 (cf. I3). 2/ Organiser la plateforme pour faciliter les échanges, de manière physique comme virtuelle (espace numérique de travail). 3/ Étudier avec Plateforme santé Douaisis, l'ARS et la Région la faisabilité de l'extension de l'Espace ressources cancer à l'ensemble du territoire du Pôle Métropolitain.
<b>Population ciblée</b>	Pilotes des dispositifs de santé et porteurs d'actions en lien avec les thématiques de l'axe prioritaire 3 ( <i>Renforcer et améliorer l'offre de prévention</i> )
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	EPCI et opérateurs Plateforme santé Douaisis ARS Région
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain, des EPCI et des opérateurs
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage avril 2021 Installation de la plateforme en octobre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Approbation du dispositif par les EPCI et porteurs de projets Nombre de réunions organisées par semestre Taux de participation effective des personnes concernées Nombre de dispositifs ou d'actions étudiées
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de dispositifs ou d'actions transférées entre les territoires du Pôle Métropolitain

## Action C1

## Informer que la santé est une priorité du Pôle Métropolitain

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 3</b>	Communiquer sur le programme santé du Pôle Métropolitain et les programmes ou actions santé des EPCI.
<b>Objectif opérationnel 10</b>	Informer largement que la santé est une priorité du Pôle Métropolitain dans une perspective d'approche globale de la santé.
<b>Résultats attendus</b>	<p>Un nom attractif est donné au programme santé (ex. <i>Artois-Douaisis en santé, La santé en Artois-Douaisis, Santé, bien-être et qualité de vie en Artois-Douaisis, Bien vivre en Artois-Douaisis...</i>)</p> <p>La population est régulièrement informée des actions du programme santé du Pôle Métropolitain et de celles des EPCI : articles sur le site internet du PM, dans les journaux institutionnels (EPCI, départements, région...), dans les médias locaux (presse, radios, TV...) y compris numériques et sur les réseaux sociaux.</p> <p>Suite aux parutions, les réactions de la population sont analysées (commentaires sur les réseaux, courriers reçus...).</p>
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Faire valider par le conseil syndical le nom attractif du programme santé du Pôle Métropolitain.</p> <p>2/ Établir et mettre à jour annuellement la liste des journalistes et correspondants locaux des médias présents sur le Pôle Métropolitain (cf. A5).</p> <p>3/ Un plan de communication pour informer la population est élaboré.</p>
<b>Population ciblée</b>	Médias, journaux institutionnels (EPCI, Région, Départements), population générale
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	EPCI et opérateurs
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget du Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage avril 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Définition du nom du programme santé Liste des journalistes et correspondants
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'articles publiés dans la presse écrite Nombre de passages radio et TV Nombre d'articles sur les réseaux sociaux Nombre de commentaires enregistrés sur les réseaux sociaux ou de courriers reçus et analyse par tendance (par ex. positifs, négatifs...)

**Action C2****Élaborer une identité graphique**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 3</b>	Communiquer sur le programme santé du Pôle Métropolitain et les programmes ou actions santé des EPCI.
<b>Objectif opérationnel 11</b>	Élaborer une identité graphique pour identifier facilement le programme santé du Pôle Métropolitain.
<b>Résultats attendus</b>	<p>Une identité graphique du programme santé (logo, visuel) est définie et validée par le conseil syndical.</p> <p>Une déclinaison de cette identité graphique est réalisée (en-tête de courriers, cartes de visite/de correspondance, présentation assistée par ordinateur (Power point), sites internet et réseaux sociaux, <i>goodies</i>...</p> <p>Les partenaires et opérateurs utilisent dans le cadre du programme santé l'identité graphique selon le cahier des charges des opérateurs.</p>
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Créer l'identité graphique et ses déclinaisons et la faire valider par le conseil syndical.</p> <p>2/ Intégrer dans le cahier des charges des opérateurs l'utilisation du visuel dans les supports de communication des partenaires et opérateurs.</p>
<b>Population ciblée</b>	Partenaires, opérateurs, médias, journaux institutionnels (EPCI, Région, Départements), population générale
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	EPCI et porteurs de projets
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle métropolitain
<b>Calendrier</b>	<p>Démarrage février 2021</p> <p>Validation par le conseil syndical en septembre 2021</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Création et validation de l'identité graphique
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Utilisation de l'identité visuelle par les partenaires et porteurs d'action</p> <p>Connaissance par la population de l'identité graphique du programme santé (si enquête réalisée à ce sujet)</p> <p>Nombre de rappels à l'ordre si l'identité graphique n'est pas utilisée ou n'est pas correctement utilisée par les opérateurs et partenaires</p>

**Action C3****Rédiger un document de présentation  
du programme santé**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 3</b>	Communiquer sur le programme santé du Pôle Métropolitain et les programmes ou actions santé des EPCI.
<b>Objectif opérationnel 12</b>	Rédiger un document synthétique présentant le programme santé.
<b>Résultats attendus</b>	Un document synthétique de présentation du programme santé du Pôle Métropolitain est rédigé et validé par le conseil syndical. Ce document est largement diffusé auprès de la population.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Rédiger un document synthétique présentant le programme santé disponible en format imprimé, pdf, e-pub, html... 2/ Établir le plan de communication du document synthétique. 3/ Le document synthétique est mis en téléchargement sur le site du PM.
<b>Population ciblée</b>	Partenaires, porteurs d'actions, Médias, journaux institutionnels (EPCI, région, départements), population générale
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	EPCI, partenaires et opérateurs
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage février 2021 Validation par le conseil syndical en septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Rédaction et validation du document synthétique de présentation du programme santé Nombre d'envois postaux du document synthétique de présentation du programme santé et typologie des destinataires
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'articles dans les médias présentant le programme santé à partir du document synthétique Nombre de connexions sur les pages internet présentant le programme santé Nombre de téléchargements du programme santé <i>via</i> le site internet du Pôle Métropolitain

**Action C4****Rédiger des pages internet  
sur le site du Pôle Métropolitain**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 3</b>	Communiquer sur le programme santé du Pôle Métropolitain et les programmes ou actions santé des EPCI.
<b>Objectif opérationnel 13</b>	Rédiger pour le site et les réseaux sociaux du Pôle Métropolitain des pages internet pour valoriser le programme santé et ses actions.
<b>Résultats attendus</b>	Des pages présentant le programme santé et ses actions sont publiées sur le site internet et les réseaux sociaux du Pôle Métropolitain.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Concevoir une ligne éditoriale en fonction des supports utilisés (site, réseaux sociaux). 2/ Rédiger les pages internet. 2/ Établir le circuit de validation et de mise en ligne des pages internet. 4/ Décliner les informations en fonction des supports (site, réseaux sociaux...).
<b>Population ciblée</b>	Partenaires, opérateurs, médias, journaux institutionnels (EPCI, région, départements), population générale
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	EPCI et opérateurs
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage février 2021 Validation par le conseil syndical en septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de pages mises en ligne et selon les supports
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de connections enregistrées Nombre de <i>followers</i> (réseaux sociaux) Nombre de mentions "J'aime" par page Nombre de pages redirigées (selon les réseaux sociaux)

**Action C5****Rédiger des communiqués de presse**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 3</b>	Communiquer sur le programme santé du Pôle Métropolitain et les programmes ou actions santé des EPCI.
<b>Objectif opérationnel 14</b>	Rédiger des communiqués de presse.
<b>Résultats attendus</b>	Les médias locaux reprennent les communiqués de presse. Les médias locaux sollicitent des informations supplémentaires ou font des reportages suite aux communiqués de presse.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Concevoir une ligne éditoriale pour les communiqués de presse. 2/ Rédiger les communiqués de presse. 3/ Établir le circuit de validation et de diffusion des communiqués de presse. 4/ Envoyer les communiqués de presse selon la liste des journalistes et correspondants établie (cf. A5, C1).
<b>Population ciblée</b>	Partenaires, opérateurs, médias, journaux institutionnels (EPCI, région, départements), population générale
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	EPCI et opérateurs
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Démarrage février 2021 Validation par le conseil syndical en septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de communiqués de presse diffusés (par trimestre et par année)
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de communiqués de presse repris par les médias Nombre de sollicitations suite aux communiqués de presse Nombre de reportages effectués par les médias (Revue de presse)

**Action C6****Organiser des points presse**

<b>Axe prioritaire 1</b>	Créer une synergie et une mobilisation territoriale
<b>Objectif spécifique 3</b>	Communiquer sur le programme santé du Pôle Métropolitain et les programmes ou actions santé des EPCI.
<b>Objectif opérationnel 15</b>	Organiser des conférences ou points presse aux moments clés du programme santé.
<b>Résultats attendus</b>	Les médias locaux assistent aux conférences ou points presse et en rendent compte.
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Concevoir le format des conférences de presse ou des points presse.</p> <p>2/ Établir le calendrier prévisionnel des conférences ou points presse.</p> <p>3/ Inviter les journalistes aux conférences ou points presse selon la liste établie et en fonction des territoires (Cf. A5, C1).</p> <p>4/ Rédiger des dossiers de presse à remettre aux médias et établir le circuit de validation.</p> <p>5/ Remettre les dossiers de presse aux medias présents.</p> <p>6/ Envoyer les dossiers de presse aux médias absents.</p>
<b>Population ciblée</b>	Partenaires, opérateurs, médias, journaux institutionnels (EPCI, région, départements), population générale
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	EPCI et opérateurs
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Permanent
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de médias/journalistes invités</p> <p>Nombre de conférences ou points presse organisés</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre de médias présents</p> <p>Nombre de dossiers de presse remis</p> <p>Nombre de dossiers de presse envoyés</p> <p>Nombre d'articles publiés ou reportages suite aux conférences ou points presse (Revue de presse)</p>





AXE PRIORITAIRE 2

**SOUTENIR L'OFFRE  
DE SOINS**



L'OFFRE DE SOINS MERITE UNE ATTENTION SOUTENUE CAR LA démographie des professions de santé est proche d'une situation tendue. Si on ne peut parler de déserts médicaux dans le territoire du Pôle Métropolitain, cela pourrait changer dans la décennie en cours si aucune mesure n'est prise.

Certaines professions, comme les chirurgiens-dentistes, pour ne prendre que l'exemple le plus emblématique, sont en sous-densité tandis que le nombre de praticiens âgés de 55 ans et plus devient important, tant chez les pharmaciens que chez les médecins généralistes. Il convient donc d'accompagner les territoires dans leur recherche de praticiens, de s'inscrire dans les politiques publiques facilitant le maintien ou l'installation de professionnels de santé tout en veillant à l'équité entre les territoires.

Ce volet du programme de santé s'articule autour de la coopération entre les deux groupements hospitaliers de territoire (GHT) et de l'élaboration d'un schéma stratégique partenarial de l'exercice coordonné de la médecine de ville.

Les auditions des directions générales des hôpitaux d'Arras et de Douai ont démontré une volonté forte de coopérer. Des propositions relatives aux actions de prévention des hôpitaux ou à la mise en œuvre de consultations pour des populations à besoins particuliers, à l'instar des personnes en situation en handicap, ont été avancées. L'apport des outils de l'intelligence artificielle dans la compréhension et la gestion du parcours de soins est aussi un objet méritant toute attention.

Deux actions structurantes concernent l'offre de soins libérale en ville. Le schéma stratégique partenarial de l'exercice coordonné promeut une vision territoriale équitable, notamment en veillant à l'équilibre urbain/rural. La cellule d'information et d'appui pour les professionnels de santé permet de les aider et de les outiller dans leurs démarches vers l'exercice coordonné, que ce soit par l'implantation de maisons de santé pluri-professionnelles ou par la création de communautés professionnelles territoriales de santé. L'enjeu est double : l'accès aux soins et l'aménagement du territoire. Il s'agit donc de travailler, avec les partenaires et les professionnels concernés, à la construction d'un maillage territorial efficient pour l'offre de soins de ville, et de faire du territoire un pôle d'attractivité pour les futurs professionnels et l'éco-système de santé en général.



**Action D1****Organiser une table de concertation entre les deux groupements hospitaliers de territoire**

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 4</b>	Organiser un plan d'action de coopération entre les deux groupements hospitaliers de territoire (GHT) pour favoriser les parcours patients au sein du Pôle Métropolitain, notamment pour les filières cancérologie et maladies cardio-vasculaires.
<b>Objectif opérationnel 16</b>	Créer et animer une table de concertation avec les deux groupements hospitaliers de territoire.
<b>Résultats attendus</b>	Les deux groupements hospitaliers de territoire échangent sur leurs projets de territoire et trouvent des synergies entre eux. Des actions communes sont développées autour des parcours de soins, de la prévention et de l'intelligence artificielle.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Concevoir et animer une table de concertation entre les deux groupements hospitaliers de territoire. 2/ Établir le calendrier prévisionnel de rencontres et les ordres du jour. 3/ Prioriser les projets à mener en commun relatifs notamment aux filières maladies cardio-vasculaires et cancers, ou élargis à d'autres thématiques connexes.
<b>Population ciblée</b>	Groupements hospitaliers de territoire
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	EPCI et opérateurs
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de réunions de la table de concertation
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de projets établis en commun

## Action D2

## Transférer des projets entre les deux groupements hospitaliers de territoire

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 4</b>	Organiser un plan d'action de coopération entre les deux groupements hospitaliers de territoire (GHT) pour favoriser les parcours patients au sein du Pôle Métropolitain pour les filières oncologie et maladies cardio-vasculaires.
<b>Objectif opérationnel 17</b>	Étudier la faisabilité d'extension aux deux GHT d'actions menées par chacun d'eux (« hôpital hors les murs », « consultations médico-sociales »...).
<b>Résultats attendus</b>	Les deux groupements hospitaliers de territoire présentent leurs projets (« hôpital hors les murs », « consultations médico-sociales »...). Ils étudient la faisabilité de transférer les projets d'un territoire à l'autre. Des projets sont transférés et se déroulent sur l'ensemble des territoires des deux GHT.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Organiser une réunion de la table de concertation sur les deux projets menés. 2/ Mener une étude de faisabilité sur la transférabilité des deux projets (par exemple avec l'outil Astaire - <a href="https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2014-6-page-783.html">https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2014-6-page-783.html</a> ). 3/ Établir les conditions et le calendrier de transférabilité en fonction des résultats de l'étude de transférabilité. 4/ Organiser un suivi annuel des projets <i>via</i> la table de concertation. 5/ Poursuivre la coopération sur d'autres projets, relatifs notamment aux cancers et maladies cardio-vasculaires.
<b>Population ciblée</b>	Groupements hospitaliers de territoire
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	EPCI et opérateurs
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de réunions de la table de concertation Conduite et résultats de l'étude de faisabilité
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de projets transférés sur l'ensemble du territoire

**Action E1****Étudier la faisabilité d'une recherche-action sur l'intelligence artificielle**

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 5</b>	Mettre sur pied un dispositif de recherche-action sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'organisation des parcours de soins.
<b>Objectif opérationnel 18</b>	Organiser une présentation croisée des projets de l'hôpital de Douai et de la CU d'Arras sur l'intelligence artificielle.
<b>Résultats attendus</b>	Les deux groupements hospitaliers de territoire s'accordent pour mener en commun une recherche-action sur l'intelligence artificielle afin notamment d'optimiser les parcours de soins des filières cancérologie et maladies cardio-vasculaires.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Organiser une réunion de la table de concertation sur l'intelligence artificielle et les réflexions en cours (GHT Artois-Ternois, du Douaisis, CU d'Arras). 2/ Trouver des partenariats locaux : École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, Université d'Artois, Predice (région, ARS)...
<b>Population ciblée</b>	Groupements hospitaliers de territoire
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	CU d'Arras. École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai Formation chef de projet en intelligence artificielle (responsable Marie-Françoise Debeunne, Tél. 03 20 33 55 48). Université d'Artois site de Lens Formation Master 2 Intelligence artificielle (responsable Salem Benferhat salem.benferhat@univ-artois.fr, Tél. 03 21 79 17 79). Predice (predice.fr) : ARS - direction de la stratégie Gwen Marqué (gwen.marque@ars.sante.fr) // Région - direction santé, Nadia Rouache (nadia.rouache@hautsdefrance.fr). Partenaires privés : par ex. société Invenis (Paris) qui a travaillé sur l'analyse de bases de données santé <i>via</i> l'intelligence artificielle pour le ministère de la santé (Drees) : antoine.cupillard@invenis.com
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions de recherche (ministères, région, Feder, etc.)
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de réunions de la table de concertation
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de partenariats noués

**Action E2****Réaliser une recherche action sur l'intelligence artificielle appliquée au parcours de soins**

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 5</b>	Mettre sur pied un dispositif de recherche-action sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'organisation des parcours de soins des filières cancérologie et maladies cardio-vasculaires.
<b>Objectif opérationnel 19</b>	Réaliser une recherche-action portant sur l'intelligence artificielle appliquée au parcours de soins en cancérologie et maladies cardio-vasculaires.
<b>Résultats attendus</b>	Un protocole de recherche-action est écrit, des recherches de financement sont lancées. La recherche-action est menée.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Écrire un protocole pour la recherche-action et trouver des financements. 2/ Mettre en œuvre la recherche-action. 3/ Analyser les résultats et mettre en œuvre les actions possibles
<b>Population ciblée</b>	Laboratoires de recherche, universités et centres de formation, start-up, organisateurs de salons, conférences ou évènements sur l'intelligence artificielle
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	CU d'Arras. École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai Formation chef de projet en intelligence artificielle (responsable Marie-Françoise Debeunne, Tél. 03 20 33 55 48). Université d'Artois site de Lens Formation Master 2 Intelligence artificielle (responsable Salem Benferhat salem.benferhat@univ-artois.fr, Tél. 03 21 79 17 79). Predice (predice.fr) : ARS - direction de la stratégie Gwen Marqué (gwen.marque@ars.sante.fr) // Région - direction santé, Nadia Rouache (nadia.rouache@hautsdefrance.fr) Partenaires privés : par ex. société Invenis (Paris) qui a travaillé sur l'analyse de bases de données santé via l'intelligence artificielle pour le ministère de la santé (Drees) : antoine.cupillard@invenis.com
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions de recherche (ministères, région, Feder...)
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Écriture du protocole de recherche action Conduite et résultats de la recherche action
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'actions liées à l'intelligence artificielle issues de la recherche action. Meilleure fluidité et optimisation du parcours de soins

**Action E3****Communiquer sur l'attractivité du territoire liée au développement de l'intelligence artificielle**

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 5</b>	Mettre sur pied un dispositif de recherche-action sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'organisation des parcours de soins des filières cancérologie et maladies cardio-vasculaires.
<b>Objectif opérationnel 20</b>	Faire de cette recherche-action un facteur d'attractivité du territoire (Rev3, start-up numériques et intelligence artificielle, etc.).
<b>Résultats attendus</b>	Le Pôle Métropolitain communique sur la recherche-action relative à l'intelligence artificielle appliquée aux parcours de santé. Des start-up s'intéressent au projet. Le Pôle Métropolitain et les EPCI facilitent leur implantation dans le territoire. Des formations sur l'intelligence artificielle se développent.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Rédiger et faire valider par le conseil syndical et les partenaires impliqués des supports de communication (communiqués de presse, plaquettes, pages internet, réseaux sociaux, etc.) sur la recherche-action et ses retombées dès sa mise en œuvre. 2/ Établir un plan de communication et envoyer les supports de communication aux personnes concernés. 3/ Mobiliser les chambres consulaires et les services concernés de l'État, de la Région, des Départements, pour relayer la communication. 4/ Participer ou faire participer des partenaires sous l'égide du Pôle Métropolitain à des salons et conférences sur le sujet (établir la liste). 5/ Inciter des start-up à se créer sur la thématique ou à s'installer dans le territoire, en lien avec les EPCI. 6/ Créer éventuellement un évènement sur l'intelligence artificielle sur le territoire du Pôle Métropolitain (ponctuel, régulier).
<b>Population ciblée</b>	Laboratoires de recherche, universités et centres de formation, start-up, organisateurs de salons, conférences ou évènements sur l'intelligence artificielle
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	État Région Départements du Nord et du Pas-de-Calais Chambres consulaires Universités, centres de formation, y compris extérieurs au territoire du Pôle Métropolitain
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions de recherche (ministères, région...)
<b>Calendrier</b>	À partir de la mise en œuvre de la recherche action
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de partenaires associés Nombre de supports de communication diffusés Nombre de participation à des salons, conférences, évènements
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de demandes d'information suite à l'envoi des supports de communication Nombre de sollicitations pour participer à des salons, conférences, évènements... Nombre de start-up créés dans le domaine Nombre de start-up dans le domaine s'installant dans le territoire

**Action F1****Rédiger le schéma stratégique  
de l'exercice coordonné**

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 6</b>	Élaborer un schéma stratégique partenarial pour assurer la couverture du territoire en maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), centres de santé et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).
<b>Objectif opérationnel 21</b>	Élaborer le schéma stratégique avec les acteurs partie prenante (professionnels, ARS, URPS, élus, etc.).
<b>Résultats attendus</b>	Toutes les communes du territoire appartiennent, avant la fin du programme santé (2028), à une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). Des MSP et centres de santé ouvrent dans les territoires prioritaires et selon l'ordre définis par le schéma. Les temps d'accès aux cabinets de médecine libérale sont réduits par rapport à ceux enregistrés dans le diagnostic de 2020. De nouveaux professionnels de santé s'installent.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Organiser des rencontres préparatoires mixtes avec les partenaires impliqués dans l'exercice coordonné de médecine libérale : ARS, unions régionales des professionnels de santé (URPS), Assurance maladie (Cpam), professionnels exerçant dans des dispositifs de soins coordonnés, EPCI, communes... 2/ Définir avec les partenaires les conditions nécessaires à l'exercice coordonné et les territoires prioritaires. 3/ Rédiger et faire valider par le conseil syndical et les partenaires impliqués le schéma stratégique partenarial. 4/ Diffuser cette information aux praticiens de terrain. 5/ Organiser, dans le Pôle Métropolitain et les EPCI, une cellule d'information et d'appui aux professionnels de santé pour les aider à monter les dispositifs (mises à disposition de données pour les diagnostics, réflexion sur les locaux, opportunités financières...)
<b>Population ciblée</b>	MSP, CPTS déjà créées, professionnels de santé, EPCI
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain et EPCI
<b>Partenaires</b>	ARS : Référente régionale CPTS : Lucie Schwimmer (lucie.schwimmer@ars.sante.fr, 03.62.72.78.80) Douaisis : Hélène Bomy (helene.bomy@ars.sante.fr) Dr Florian Sanz (florian.sanz@ars.sante.fr) Arrageois : Clémence Dussart (clemence.dussart@ars.sante.fr) URPS Assurance maladie Région
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Écriture du schéma
<b>Indicateurs de résultats</b>	Taux de mise en œuvre annuel

**Action F2****Installer la cellule d'information et d'appui  
pour les professionnels de santé**

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 6</b>	Élaborer un schéma stratégique partenarial pour assurer la couverture du territoire en maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), centres de santé et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).
<b>Objectif opérationnel 22</b>	Créer une cellule d'information et d'appui pour les professionnels de santé.
<b>Résultats attendus</b>	<p>Les professionnels de santé et futurs professionnels de santé connaissent la cellule d'information et d'appui.</p> <p>La cellule d'information et d'appui diffuse de l'information sur les opportunités d'installation dans le territoire du Pôle Métropolitain et sur son attractivité.</p> <p>La cellule d'information et d'appui est sollicitée par les professionnels qui souhaitent créer un dispositif d'exercice coordonné.</p> <p>La cellule d'information et d'appui est sollicitée par des professionnels et futurs professionnels qui souhaitent s'installer dans le territoire du Pôle Métropolitain.</p>
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Organiser dans le Pôle Métropolitain et les EPCI une cellule d'information et d'appui pour les professionnels de santé en lien avec l'ARS, la Région, l'Assurance maladie et les URPS.</p> <p>2/ Doter la cellule d'information et d'appui de moyens humains, logistiques et financiers.</p>
<b>Population ciblée</b>	<p>MSP, CPTS déjà créées</p> <p>Professionnels de santé</p> <p>Centres de formation</p> <p>EPCI</p>
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain et EPCI
<b>Partenaires</b>	<p>ARS : Référente régionale CPTS : Lucie Schwimmer (lucie.schwimmer@ars.sante.fr, 03.62.72.78.80)</p> <p>Douais : Hélène Bomy (helene.bomy@ars.sante.fr)</p> <p>Dr Florian Sanz (florian.sanz@ars.sante.fr)</p> <p>Arrageois : Clémence Dussart (clemence.dussart@ars.sante.fr)</p> <p>URPS</p> <p>Assurance maladie</p> <p>Région</p>
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	Installation en janvier 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Installation de la cellule d'information et d'appui
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre de sollicitations pour créer un dispositif d'exercice coordonné</p> <p>Nombre de demandes d'information</p>

**Action F3****Suivre l'installation des CPTS, MSP...**

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 6</b>	Élaborer un schéma stratégique partenarial pour assurer la couverture du territoire en maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), centres de santé et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).
<b>Objectif opérationnel 23</b>	Rendre compte annuellement du nombre de nouvelles implantations des MSP, CPTS selon le schéma stratégique.
<b>Résultats attendus</b>	La cellule d'information et d'appui pour les professionnels de santé assure le suivi du schéma stratégique de l'exercice coordonné. L'implantation des CPTS, MSP, centres de santé dans le territoire se fait selon le schéma stratégique de l'exercice coordonné.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Organiser, dans le Pôle Métropolitain et les EPCI avec l'ARS et les professionnels, une remontée des données d'installation ou de projets vers la cellule d'information et d'appui pour les professionnels de santé. 2/ Mettre à disposition des professionnels des éléments diagnostiques (Agit) nécessaires pour le montage du projet.
<b>Population ciblée</b>	MSP, CPTS, Professionnels de santé, EPCI
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain et EPCI
<b>Partenaires</b>	ARS : Référente régionale CPTS : Lucie Schwimmer (lucie.schwimmer@ars.sante.fr, 03.62.72.78.80) Douaisis : Hélène Bomy (helene.bomy@ars.sante.fr) Dr Florian Sanz (florian.sanz@ars.sante.fr) Arrageois : Clémence Dussart (clemence.dussart@ars.sante.fr) URPS Assurance maladie Région
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de professionnels soutenus pour créer un dispositif d'exercice coordonné Nombre annuel de sollicitations par des professionnels de la cellule d'information et d'appui pour les professionnels de santé
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre annuel de CPTS créées Nombre annuel de MSP créées Nombre annuel de centres de santé créés Calcul des temps d'accès aux dispositifs d'exercice coordonné

## Action F4

## Réunir annuellement les CPTS, MSP...

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 6</b>	Élaborer un schéma stratégique partenarial pour assurer la couverture du territoire en maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), centres de santé et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).
<b>Objectif opérationnel 24</b>	Organiser avec les EPCI une réunion annuelle des CPTS, MSP, centres de santé pour mesurer les attentes et besoins des professionnels.
<b>Résultats attendus</b>	Les besoins et attentes des CPTS, MSP... sont analysés et suivis d'effets si besoin et selon les possibilités.
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Établir la liste des professionnels de santé libéraux présents sur le territoire (en exercice coordonné ou non).</p> <p>2/ Organiser la réunion annuelle des CPTS, MSP...</p> <p>3/ Faire un retour d'information sur les besoins et attentes.</p> <p>4/ Créer ou actualiser, s'il y a lieu, la communication vers les professionnels de santé pour les inciter à entrer dans un dispositif d'exercice coordonné.</p> <p>5/ Faire éventuellement une enquête (ponctuelle ou régulière) vers les professionnels pour relever leur intérêt ou leur satisfaction par rapport à l'exercice coordonné. En faire un message de communication.</p>
<b>Population ciblée</b>	MSP, CPTS Professionnels de santé EPCI
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain et EPCI
<b>Partenaires</b>	<p>ARS : Référente régionale CPTS : Lucie Schwimmer (lucie.schwimmer@ars.sante.fr, 03.62.72.78.80)</p> <p>Douais : Hélène Bomy (helene.bomy@ars.sante.fr)</p> <p>Dr Florian Sanz (florian.sanz@ars.sante.fr)</p> <p>Arrageois : Clémence Dussart (clemence.dussart@ars.sante.fr)</p> <p>URPS Assurance maladie Région</p>
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de professionnels de santé invités à la réunion annuelle (en exercice coordonné ou non)
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre annuel de professionnels de santé participant (répartition géographique, dispositif représentés)</p> <p>Nombre de professionnels intéressés par les dispositifs et participant à la réunion annuelle</p>

**Action G1****Communiquer sur l'attractivité du territoire  
auprès des futurs professionnels de santé**

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 7</b>	Co-construire une politique d'attractivité du territoire de façon à faciliter l'installation de médecins généralistes et de professionnels de la santé.
<b>Objectif opérationnel 25</b>	Créer et diffuser, par la cellule d'information et d'appui pour les professionnels de santé et avec les EPCI et les partenaires du programme santé, les outils de communication à destination des futurs professionnels de santé sur l'attractivité du territoire.
<b>Résultats attendus</b>	La diffusion des outils de communication permet aux futurs professionnels de santé de connaître les services proposés sur le territoire du Pôle Métropolitain et facilite leur installation.
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Établir la liste des écoles de santé présentes dans la région Hauts-de-France.</p> <p>2/ Établir la liste des journaux professionnels.</p> <p>3/ Établir la liste des conseils de l'ordre, URPS et des syndicats et associations professionnels, d'internes et d'étudiants.</p> <p>4/ Réaliser et faire valider par le conseil syndical des outils de communication (imprimés, pdf, e-pub, html...) présentant l'attractivité du territoire par les services disponibles dans différentes sphères d'activité : transport, enseignement, culture, loisirs, logement, etc.</p> <p>5/ Diffuser ces outils de communication dans les écoles de santé, associations <i>via</i> les journaux professionnels (selon le coût) ou les URPS.</p>
<b>Population ciblée</b>	Étudiants des filières de formation en santé
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain et EPCI
<b>Partenaires</b>	Centres de formation des filières santé Unions Régionales des Professions de Santé Syndicats, associations...
<b>ts</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de supports édités</p> <p>Nombre de supports diffusés</p> <p>Nombre de publications dans des revues</p> <p>Nombre théorique d'étudiants touchés selon les disciplines</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'étudiants de santé montrant leur intérêt pour le territoire (sollicitations de la cellule d'information et d'appui pour les professionnels)

**Action G2****Organiser des réunions avec les internes  
en médecine et chirurgie**

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 7</b>	Co-construire une politique d'attractivité du territoire de façon à faciliter l'installation de médecins généralistes et de professionnels de la santé.
<b>Objectif opérationnel 26</b>	Organiser des réunions à l'intention des internes de médecine et chirurgie, notamment les internes en médecine générale.
<b>Résultats attendus</b>	Les étudiants en internat de médecine et chirurgie sont régulièrement informés des opportunités offertes par le territoire et de son attractivité.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Prendre contact avec les facultés de médecine et le comité régional de l'Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé (drees-ondps@sante.gouv.fr ou ARS). 2/ Contacter les syndicats étudiants et l'Intersyndicale nationale des internes (isni.fr). 3/ Discuter avec les facultés de médecine de la faisabilité d'une réunion semestrielle ou annuelle avec les internes pour présenter les opportunités du territoire ; à défaut, diffuser un support de communication et les coordonnées de la cellule d'information et d'appui pour les professionnels. 4/ Diffuser les supports de communication au comité régional de l'ONDPS et aux syndicats et les coordonnées de la cellule d'information et d'appui pour les professionnels.
<b>Population ciblée</b>	Internes
<b>Territoire</b>	Amiens, Lille
<b>Partenaires</b>	Facultés de médecine Associations et syndicats d'internes
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de réunions réalisées avec les internes Nombre de supports édités Nombre de supports diffusés selon les canaux de diffusion
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'internes montrant leur intérêt pour le territoire (sollicitations de la cellule d'information et d'appui pour les professionnels)

**Action G3****Participer aux salons et conférences de santé pour professionnels et étudiants**

<b>Axe prioritaire 2</b>	Soutenir l'offre de soins
<b>Objectif spécifique 7</b>	Co-construire une politique d'attractivité du territoire de façon à faciliter l'installation de médecins généralistes et de professionnels de la santé.
<b>Objectif opérationnel 27</b>	Participer à des salons et conférences de santé pour professionnels et étudiants afin de présenter les atouts du territoire.
<b>Résultats attendus</b>	Des professionnels de santé s'installent dans le territoire du Pôle Métropolitain.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Établir la liste des salons de santé pour professionnels et étudiants. 2/ Adapter les outils de communication déjà créés. 3/ Participer ou faire participer des partenaires, sous l'égide du Pôle Métropolitain, aux salons et conférences professionnels sur la santé dans la région et régions connexes.
<b>Population ciblée</b>	Internes
<b>Territoire</b>	Région Hauts-de-France et régions connexes
<b>Partenaires</b>	Facultés de médecine Associations et syndicats d'internes Organisateurs d'événements en santé
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de participations à des conférences et salons Nombre de supports édités Nombre de supports diffusés
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de professionnels et d'étudiants intéressés (sollicitations de la cellule d'information et d'appui pour les professionnels)



### AXE PRIORITAIRE 3

**RENFORCER  
ET AMÉLIORER  
L'OFFRE DE  
PRÉVENTION**



LA PREVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTE SONT INSCRITES DANS le Titre 1<sup>er</sup> de la loi de modernisation de notre système de santé (2016) et forment le premier chapitre de la stratégie nationale de santé.

Dans le cadre du programme santé, elles reposent sur les facteurs de risque des deux principales causes de mortalité relevées dans les territoires du Pôle Métropolitain : les cancers et les maladies cardio-vasculaires. Les actions portent sur la lutte contre la sédentarité, la valorisation d'une alimentation saine, l'accompagnement à la réduction des consommations d'alcool et de tabac.

Elles visent aussi à encourager l'adaptation de la société au vieillissement de la population, enjeu majeur durant les décennies à venir, et à réfléchir sur la santé mentale, axe important de la qualité de vie et du bien-être.

Il ne s'agit pas pour le Pôle Métropolitain de mettre en place des actions. Beaucoup existent déjà au niveau des communes et d'intercommunalités, mais de les valoriser et, pour certaines, de favoriser leur extension à l'ensemble des territoires formant le Pôle Métropolitain. La plateforme de coopération et d'échange et la commission de suivi des dispositifs en sont les outils structurants.

Deux autres outils structurants sont proposés dans le programme santé :

Un schéma des mobilités douces, qui répond aussi à d'autres objectifs du Pôle Métropolitain, incitant à ne pas rester sédentaire et au renforcement des systèmes locomoteurs et cardio-vasculaires de chacun, dans une optique d'amélioration générale de la santé.

La cellule de la Silver économie et de l'adaptation de la société aux personnes âgées est l'interlocuteur privilégié des personnes et des entreprises en ce qui concerne les aides et solutions pour l'aménagement des logements.

Enfin, le programme santé se consacre largement au recensement et à la formation des acteurs intervenant dans le champ de la prévention, de l'éducation pour la santé et de la promotion de santé, que ce soit des professionnels ou des habitants-relais, suivant en cela les bonnes pratiques et actions probantes en santé.



**Action H1****Identifier les acteurs de terrain en prévention**

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 8</b>	Développer les ressources en prévention pour les acteurs de terrain et la population dans les territoires.
<b>Objectif opérationnel 28</b>	Identifier les opérateurs de prévention intervenant sur le territoire du Pôle Métropolitain.
<b>Résultats attendus</b>	Les opérateurs de prévention sont identifiés selon leurs thèmes et territoires d'intervention. Relayés par les EPCI, les opérateurs de prévention sont incités à s'inscrire dans les priorités du programme santé du Pôle Métropolitain. Les opérateurs de prévention participent aux actions du programme santé du Pôle Métropolitain.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Établir une liste unique d'acteurs à partir des différentes listes des acteurs sollicités par les EPCI, l'ARS, la Région, les Départements. 2/ Étudier la faisabilité d'étendre l'annuaire de la Plateforme Santé Douaisis à l'ensemble du territoire du Pôle Métropolitain et solliciter au besoin des subventions. 3/ Soutenir la base de données du Dispositif Régional de Soutien (DRS) animé par l'Ireps et financé par l'ARS en incitant les acteurs du territoire à s'y inscrire. 4/ Rédiger un cahier des charges pour les acteurs de terrain afin de faciliter leur action dans le programme santé (utilisation de l'identité graphique, recueil des données pour les indicateurs du système d'information et d'évaluation, formation des intervenants, etc.).
<b>Population ciblée</b>	Acteurs de terrain en prévention, promotion de la santé et éducation pour la santé
<b>Territoire</b>	Pôle Métropolitain et EPCI
<b>Partenaires</b>	ARS Région Département du Nord et du Pas-de-Calais Plateforme Santé Douaisis Ireps (DRS)
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Étude de faisabilité de l'extension de l'annuaire de la Plateforme Santé Douaisis Liste unique des acteurs construite, disponible et actualisée annuellement
<b>Indicateurs de résultats</b>	Inscription des opérateurs de prévention intervenant sur le territoire dans les différents annuaires ou bases de données Connaissance de la couverture du territoire par les opérateurs de prévention et des éventuelles zones blanches

## Action H2

### Encourager les opérateurs de prévention à se former

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 8</b>	Développer les ressources en prévention pour les opérateurs de prévention et la population dans les territoires.
<b>Objectif opérationnel 29</b>	Engager les opérateurs de prévention à se former <i>via</i> les dispositifs de formation existants.
<b>Résultats attendus</b>	Les opérateurs de prévention agissant dans le cadre du programme santé se forment régulièrement <i>via</i> les dispositifs existants comme ceux du Dispositif régional de soutien (Ireps).
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Avoir connaissance <i>via</i> le Dispositif régional de soutien des offres de formation disponibles dans la région, animées ou non par le DRS. 2/ Recommander aux acteurs de prévention, s'ils ne l'ont pas fait, de s'inscrire dans les formations ou parcours de formation. 3/ Inscrire ce prérequis dans le cahier des charges des opérateurs de prévention (cf. H1).
<b>Population ciblée</b>	Acteurs de terrain
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	ARS DRS Autres acteurs de formation
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions, mécénat
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier 2023
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'acteurs de formation identifiés Nombre de formations identifiées
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'acteurs de prévention (intervenants) formés annuellement (cf. cahier des charges)

**Action H3****Identifier et former les personnes-relais**

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 8</b>	Développer les ressources en prévention pour les opérateurs de prévention et la population dans les territoires.
<b>Objectif opérationnel 30</b>	Identifier, former et coordonner les personnes-relais.
<b>Résultats attendus</b>	À côté des acteurs professionnels (cf.H1), les personnes-relais relaient et diffusent des messages de prévention dans les différents milieux de vie.
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Connaître les listes des habitants-relais, médiateurs santé travaillant sur le territoire pour différents dispositifs (Ateliers santé ville, ARS, etc.).</p> <p>2/ Consulter des associations citoyennes, centres sociaux, comités de quartier, etc. pour que des habitants puissent devenir personnes-relais.</p> <p>3/ Faire en sorte que les personnes-relais identifiées et volontaires pour travailler dans le cadre du programme santé se forment, notamment <i>via</i> les propositions du Dispositif régional de soutien.</p> <p>4/ Organiser une coordination des personnes-relais visant à les soutenir et à harmoniser les messages relayés et diffusés, portant notamment sur les déterminants de la santé identifiés : nutrition, activité physique, addictions, ainsi que sur la santé mentale et les personnes âgées.</p> <p>5/ Planifier des campagnes de diffusion des messages en lien avec les EPCI et les opérateurs de prévention.</p>
<b>Population ciblée</b>	Populations, habitants-relais, médiateurs-santé
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	ARS Préfectures, services de l'État (politique de la ville)
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier 2023
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de personnes-relais mobilisées</p> <p>Nombre de personnes-relais formées</p> <p>Nombre de campagnes de diffusion de messages réalisées</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre de personnes touchées dans la population</p> <p>Nombre de réunions collectives organisées par les personnes-relais selon les milieux de vie</p>

## Action H4

### Identifier les canaux de diffusion des messages de prévention

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 8</b>	Développer les ressources en prévention pour les acteurs de terrain et la population dans les territoires.
<b>Objectif opérationnel 31</b>	Identifier les différents canaux de diffusion des messages de prévention.
<b>Résultats attendus</b>	Les messages de prévention sont diffusés vers les publics cibles par les différents canaux identifiés.
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Dresser la liste des différents publics cibles ou segments de publics cibles.</p> <p>2/ Identifier les lieux de vie, de travail où les représentants types des publics cibles passent leur temps (transports, marchés, centres commerciaux).</p> <p>3/ Identifier les médias susceptibles de toucher les publics cibles (journaux institutionnels, presse écrite, TV, radios, réseaux sociaux, sites internet, etc.).</p> <p>4/ Identifier les canaux qui offriraient gratuitement de l'espace (centres commerciaux, etc.) ou du temps (temps d'antenne) pour diffuser des messages.</p> <p>5/ Identifier les coûts de diffusion pour les médias n'offrant pas de temps ou d'espace gratuits.</p> <p>6/ Identifier les organisations présentes dans les lieux de vie (associations, clubs sportifs, établissements scolaires, entreprises, etc.) qui pourraient relayer les messages de prévention.</p> <p>7/ Identifier les partenariats possibles (subventions, mécénats...).</p>
<b>Population ciblée</b>	Médias, population
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	EPCI Région Départements Communes Médias (presse écrite, TV, radios, médias sociaux...) Youtubers, etc.
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions, mécénat
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Typologie des populations cibles Nombre de canaux de diffusion identifiés et selon les critères (typologie média, gratuits/payants....)
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de messages de prévention diffusés par an selon le type de médias et de publics cibles Nombre estimé de personnes touchées par les messages Si enquête, nombre de messages retenus

## Action H5

## Sélectionner les messages de prévention

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 8</b>	Développer les ressources en prévention pour les acteurs de terrain et la population dans les territoires.
<b>Objectif opérationnel 32</b>	Sélectionner les messages de prévention santé et assurer leur diffusion par différents canaux.
<b>Résultats attendus</b>	Les messages de prévention sont sélectionnés et les contenus sont harmonisés sur l'ensemble du territoire du Pôle Métropolitain.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Recenser les messages de prévention existant sur les différentes thématiques retenues en lien avec les maladies cardio-vasculaires et les cancers : nutrition, activité physique, addictions ainsi que la santé mentale et les personnes âgées. 2/ Recenser les messages de prévention repris ou créés dans les différents EPCI portant des actions sur les thèmes retenus. 3/ Identifier les messages à relayer en fonction des publics cibles (par ex. jeunes, adultes, seniors, etc.). 4/ Adapter les messages de prévention aux différents segments de populations et aux différents canaux de diffusion. 5/ Créer les supports de communication adéquats en respectant l'identité graphique du programme santé (et/ou des EPCI dans le cas d'une double communication).
<b>Population ciblée</b>	Population, médias
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	EPCI Région Départements Communes Médias (presse écrite, TV, radios, médias sociaux, etc.) Youtubers, etc.
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions, mécénat
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier 2023
<b>Indicateurs de suivi</b>	Typologie des populations cibles Nombre de canaux de diffusion identifiés et selon les critères (typologie média, gratuits/payants....)
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de messages de prévention diffusés par semestre et année en fonction du type de médias et de publics cibles Nombre estimé de personnes touchées par les messages Si enquête, nombre de messages retenus

**Action H6****Faciliter l'organisation d'une offre documentaire**

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 8</b>	Développer les ressources en prévention pour les acteurs de terrain et la population dans les territoires.
<b>Objectif opérationnel 33</b>	Faciliter l'organisation d'une offre documentaire en prévention et santé publique.
<b>Résultats attendus</b>	Les supports de communication en prévention et éducation pour la santé sont mis à disposition des opérateurs de prévention, des personnes-relais et des habitants. Les référentiels d'actions en méthodologie de projets et thématiques sont utilisés par les opérateurs de prévention.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Recenser les lieux réels où les supports de communication (affiches, flyers...) pourraient être mis à disposition des habitants : mairies, CCAS et autres services publics communaux, intercommunaux, départementaux..., maisons de service public, bibliothèques-médiathèques, cabinets médicaux et lieux de soins, établissements d'enseignement... 2/ Se fournir en supports de communication, au besoin les créer et les imprimer ( <a href="https://www.santepubliquefrance.fr">https://www.santepubliquefrance.fr</a> ). 3/ Organiser la diffusion des supports de communication et vérifier l'approvisionnement régulier des lieux de dépôt. 5/ Recenser les sites internet proposant des ressources en ligne pour les acteurs de prévention en s'appuyant sur le Dispositif régional de soutien ou Plateforme Santé Douaisis. 6/ Recommander aux opérateurs de prévention participant au programme santé d'accéder à ces ressources.
<b>Population ciblée</b>	Habitants, acteurs de terrain
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	EPCI Région Département du Nord et du Pas-de-Calais Communes DRS Plateforme santé Douaisis
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions, mécénat
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier 2023
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de lieux relais pour diffusion des supports de communication en prévention Nombre et type de supports de communication diffusés et créés et diffusés, et selon les lieux relais
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de réapprovisionnements des lieux relais après le premier dépôt des supports (selon les lieux et les supports)

## Action 11

## Élaborer le schéma métropolitain des mobilités douces

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 9</b>	Créer et soutenir des actions favorisant la pratique de l'activité physique et promouvant une alimentation saine.
<b>Objectif opérationnel 34</b>	Élaborer en lien avec les EPCI et les SCoT un schéma métropolitain des mobilités douces et déplacements actifs.
<b>Résultats attendus</b>	Un schéma métropolitain des mobilités douces est arrêté en lien avec l'action figurant dans la feuille de route du Pôle Métropolitain : <i>Promouvoir la mobilité douce</i> et en lien avec le SCoTA et le SCoT du Grand Douaisis. Les habitants du territoire utilisent de manière croissante les mobilités douces en ayant conscience de leurs bienfaits sur l'état de santé. Les administrations et entreprises incitent leurs salariés à utiliser les mobilités douces.
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Réunir l'ensemble des parties prenantes (EPCI, Scot) pour affiner le diagnostic lié au développement des mobilités douces et déplacements actifs (pistes cyclables urbaines, chemins de randonnée piétons et cyclables).</p> <p>2/ Harmoniser les objectifs des deux SCoT en matière de mobilités douces de manière à disposer d'une vue d'ensemble cohérente (voies, parkings, intermodalité, etc.).</p> <p>3/ Travailler la continuité entre les deux espaces des SCoT.</p> <p>4/ Dessiner des parcours urbains en indiquant par panneaux les distances en kilomètres et durée.</p> <p>5/ Réaliser et faire valider par le conseil syndical des supports de communication destinés aux habitants, aux collectivités, administrations et entreprises valorisant les mobilités douces.</p>
<b>Population ciblée</b>	Population, administrations, entreprises
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	EPCI SCoT de l'Arrageois, SCoT du Grand Douaisis Syndicat mixte des transports du Douaisis Région Départements Services de l'État
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain, des SCoT, des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Rédaction du schéma métropolitain des mobilités douces Nombre de kilomètres des pistes cyclables, chemins de randonnée et parcours urbains fléchés réalisés
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de personnes pratiquant le vélo loisirs Nombre de personnes pratiquant le vélo domicile-travail Nombre de personnes pratiquant la randonnée

## Action 12

## Dispositifs facilitant l'activité physique et l'accès à une alimentation de qualité

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 9</b>	Créer et soutenir des actions favorisant la pratique de l'activité physique et promouvant une alimentation saine.
<b>Objectif opérationnel 35</b>	Faire la promotion de dispositifs validés agissant dans les milieux de vie pour augmenter l'activité physique et le recours à une alimentation de qualité.
<b>Résultats attendus</b>	La population du Pôle Métropolitain augmente son niveau d'activité physique. La population du Pôle Métropolitain a recours à une alimentation de qualité. Des dispositifs ayant montré leur efficacité dans l'augmentation de l'activité physique et de l'accès à une alimentation de qualité sont implantés durablement dans le territoire.
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Identifier les programmes soutenus et déployés dans les EPCI <i>via</i> les PAT, CLS, ASV...</p> <p>2/ Rencontrer les administrations et acteurs porteurs de dispositifs promouvant l'activité physique et le recours à une alimentation de qualité, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS, Santé publique France : École promotrice de santé, Icaps ;</li> <li>- Afnor : Entreprise en santé (ISBN 978-2-12-465466-6) ;</li> <li>- Réseau de prévention des addictions (Respaad) : Lieu de santé promoteur de santé (respaad.org) ;</li> <li>- Dreal ; Projets alimentaires territoriaux, Plaisirs à la cantine ;</li> <li>- Vivons en forme (Vif) : (vivonsenforme.org).</li> </ul> <p>3/ Identifier les programmes rentrant dans le périmètre du programme santé du Pôle Métropolitain.</p> <p>4/ Soutenir et communiquer sur les programmes retenus.</p> <p>5/ Selon les programmes retenus, inciter les établissements scolaires, entreprises, lieux de santé à s'inscrire dans ces dispositifs.</p> <p>6/ Installer une commission de suivi des dispositifs sur la nutrition, l'activité physique et les addictions.</p>
<b>Population ciblée</b>	Population
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	EPCI Région Départements Services de l'État Porteurs des dispositifs retenus Établissements scolaires, entreprises, administrations, lieux de santé
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Installation de la commission de suivi des dispositifs Nombre de dispositifs retenus et suivis Nombre de supports de communication édités et diffusés
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'établissements scolaires, d'entreprises, d'administrations, de lieux de santé s'inscrivant dans les dispositifs retenus (en fonction des dispositifs) Relevés des aménagements dans l'environnement facilitant l'activité physique et l'alimentation de qualité dans les milieux de vie (établissements scolaires, entreprises, administrations, lieux de santé, lieux publics...) Relevés de satisfaction des publics intégrés dans les dispositifs

## Action 13

### Faciliter les échanges de pratiques *via* la Plateforme de coopération et d'échange

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 9</b>	Créer et soutenir des actions favorisant la pratique de l'activité physique et promouvant une alimentation saine.
<b>Objectif opérationnel 36</b>	Inciter <i>via</i> la plateforme de coopération et d'échange les EPCI et les communes à déployer des dispositifs et actions validés.
<b>Résultats attendus</b>	<p>Un échange de pratiques est organisé pour les pilotes des contrats locaux de santé (CLS), projets alimentaires territoriaux (PAT), ateliers santé ville (ASV) et d'autres actions de santé portées par les intercommunalités ou les communes en lien avec l'axe prioritaire 1 (cf. B3) (alimentation, activité physique, addictions, santé mentale, personnes âgées).</p> <p>Ces échanges de pratiques favorisent une intelligence collective dans le partage de données et la mise en œuvre d'actions probantes.</p> <p>À terme, tous les territoires du Pôle Métropolitain, qu'ils s'inscrivent ou non dans des dispositifs (CLS, PAT, ASV), bénéficient d'actions de santé coordonnées.</p>
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Identifier <i>via</i> la plateforme les dispositifs, programmes et actions soutenus et déployés dans les EPCI <i>via</i> les PAT, CLS, ASV...</p> <p>2/ Étudier la transférabilité des dispositifs, programmes et actions entre les EPCI (par exemple par l'outil Astaire - <a href="https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2014-6-page-783.html">https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2014-6-page-783.html</a>).</p> <p>3/ Identifier <i>via</i> la plateforme des actions probantes en matière de promotion de la santé (par exemple sur les sites : <a href="https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/services/interventions-probantes-ou-prometteuses-en-prevention-et-promotion-de-la-sante">https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/services/interventions-probantes-ou-prometteuses-en-prevention-et-promotion-de-la-sante</a> <a href="https://ireps-ors-paysdelaloire.centredoc.fr/index.php?lvl=bulletin_display&amp;id=4530">https://ireps-ors-paysdelaloire.centredoc.fr/index.php?lvl=bulletin_display&amp;id=4530</a> <a href="https://www.sfsp.fr/suivre-l-actualite/les-actualites-generales-de-la-sante-publique/le-dossier-du-mois/item/49352-capitalisation-des-experiences-en-promotion-de-la-sante-retour-sur-la-journee-de-partage-de-la-demarche-du-1er-octobre-2020">https://www.sfsp.fr/suivre-l-actualite/les-actualites-generales-de-la-sante-publique/le-dossier-du-mois/item/49352-capitalisation-des-experiences-en-promotion-de-la-sante-retour-sur-la-journee-de-partage-de-la-demarche-du-1er-octobre-2020</a> <a href="https://france.cochrane.org">https://france.cochrane.org</a>)</p> <p>3/ Implanter les dispositifs, programmes et actions et assurer leur suivi.</p>
<b>Population ciblée</b>	Population
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	<p>EPCI</p> <p>Porteurs des dispositifs retenus</p> <p>Établissements scolaires, entreprises, administrations, lieux de santé selon les dispositifs, programmes et actions</p>
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de réunions portant sur les dispositifs à retenir et à suivre</p> <p>Nombre d'études de transférabilité</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de dispositifs retenus, implantés et suivis

## Action 14

### Communiquer sur les bienfaits de l'activité physique et de l'alimentation de qualité

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 9</b>	Créer et soutenir des actions favorisant la pratique de l'activité physique et promouvant une alimentation saine.
<b>Objectif opérationnel 37</b>	Communiquer largement auprès de la population sur les bienfaits de l'activité physique et d'une alimentation de qualité.
<b>Résultats attendus</b>	<p>La plateforme de coopération et d'échange sélectionne et édite des messages de prévention sur les bienfaits de l'activité physique et d'une alimentation de qualité à partir des actions mises en place dans les différents EPCI et des messages validés au niveau national (Plan national nutrition santé 4).</p> <p>La population en général ainsi que les professionnels de santé augmentent leur niveau de connaissance sur la nutrition et l'activité physique ce qui leur permet d'orienter leurs choix.</p>
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Mettre à l'ordre du jour de la plateforme de coopération et d'échange la rédaction d'outils de communication (affiches, flyers, messages web, encarts publicitaires...) sur les bienfaits de l'activité physique et d'une alimentation de qualité.</p> <p>2/ Faire valider les outils par le conseil syndical.</p> <p>3/ Diffuser les messages <i>via</i> les canaux de communication (cf. A5, H3).</p>
<b>Population ciblée</b>	Population
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	EPCI Opérateurs de prévention Médias
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier 2023
<b>Indicateurs de suivi</b>	Écriture des messages Nombre de messages de prévention diffusés en fonction du contenu des messages et des canaux de diffusion
<b>Indicateurs de résultats</b>	Taux de connaissance des messages (si enquête en population) Nombre de lecteurs touchés (affiches, flyers...) Nombre de pages vues (internet) Nombre de clics sur les messages (internet) Nombre de téléchargements à partir du site internet du Pôle Métropolitain de documents relatifs à l'activité physique et à l'alimentation

## Action J1

### Déployer dans les EPCI des dispositifs et actions probantes relatifs aux addictions

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 10</b>	Créer et soutenir des actions visant à réduire les risques liés aux consommations de tabac et d'alcool.
<b>Objectif opérationnel 38</b>	Inciter, <i>via</i> la Plateforme de coopération et d'échange, les EPCI et les communes à déployer des dispositifs et actions probantes relatifs aux addictions.
<b>Résultats attendus</b>	Les participants à la Plateforme de coopération et d'échange analysent les dispositifs et actions probantes. Des dispositifs et actions probantes sont implantés à l'initiative des EPCI, portés par les CLS ou les ASV, lorsqu'ils existent. Des dispositifs et actions probantes sont promus auprès des partenaires (cf. J2, J3).
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Mettre à l'ordre du jour de la plateforme de coopération et d'échange l'analyse des dispositifs et actions validés pour réduire les consommations d'alcool et de tabac (cf. J2, J3) 2/ Établir un plan d'action pour l'implantation de ces dispositifs et actions  Exemples de dispositifs et d'actions probantes : Repérage précoce et intervention brève - RPIB - en médecine générale Outil alcoometre.fr pour auto-évaluer sa consommation d'alcool Campagne nationale de Santé publique France Moi(s) sans tabac en novembre Programmes d'aide à l'arrêt pour les jeunes menés en milieu scolaire avec entretien motivationnel, thérapie cognitivo-comportementale et conseil individuel Thérapies cognitivo-comportementales et médicamenteuses à destination des gros buveurs
<b>Population ciblée</b>	Population, professionnels de santé
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	Porteurs des dispositifs en EPCI Professionnels de santé
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de réunions de la plateforme sur les addictions
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de dispositifs ou actions implantés <i>via</i> les CLS, ASV

## Action J2

## Communiquer sur la réduction des consommations d'alcool et de tabac

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 10</b>	Créer et soutenir des actions visant à réduire les risques liés aux consommations de tabac et d'alcool.
<b>Objectif opérationnel 39</b>	Élaborer avec les EPCI un plan média permanent sur les dispositifs d'aide pour réduire les consommations d'alcool et de tabac.
<b>Résultats attendus</b>	Les dispositifs ayant fait leur preuve sont promus dans le territoire auprès de la population et des professionnels concernés. Les personnes consommant de l'alcool ou du tabac de manière excessive sont incitées à réduire leur consommation.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Identifier les professionnels de santé concernés par les actions visant à réduire les consommations d'alcool et de tabac (médecins généralistes, sages-femmes, infirmiers...) 2/ Inciter les professionnels de santé <i>via</i> leur URPS à proposer des actions auprès de leurs patients (par exemple : repérage précoce et intervention brève - RPIB - en médecine générale). 3/ Promouvoir l'outil alcoometre.fr pour auto-évaluer sa consommation d'alcool. 4/ Relayer largement la campagne nationale de Santé Publique France Moi(s) sans tabac en novembre, menée en région par Hauts-de-France Addictions.
<b>Population ciblée</b>	Population, professionnels de santé
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	EPCI Porteurs des dispositifs retenus URPS Professionnels de santé Hauts-de-France addictions Ligue contre le cancer
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier 2023
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de supports de communication créés et diffusés Nombre de médecins généralistes formés au RPIB
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de participants au Moi(s) sans tabac Nombre de personnes ayant décidé de réduire leur consommation de tabac ou d'arrêter de fumer (si enquête) Nombre de personnes ayant décidé de réduire leur consommation d'alcool (si enquête) Nombre de pages lues (sites internet) Nombre de clics sur les messages de prévention (sites internet) Nombre de téléchargements à partir du site internet du Pôle Métropolitain de documents relatifs à l'activité physique et à l'alimentation

## Action J3

## Implanter des dispositifs et actions de réduction des consommations d'alcool et de tabac

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 10</b>	Créer et soutenir des actions visant à réduire les risques liés aux consommations de tabac et d'alcool.
<b>Objectif opérationnel 40</b>	Inciter à implanter des actions en milieu scolaire ou en entreprise visant à répondre aux enjeux des stratégies probantes, incluant les programmes d'aide à l'arrêt.
<b>Résultats attendus</b>	Des programmes d'aide à l'arrêt pour les jeunes sont menés en milieu scolaire avec entretien motivationnel, thérapie cognitivo-comportementale et conseil individuel. Des thérapies cognitivo-comportementales et médicamenteuses à destination des gros buveurs pour traiter les troubles et réduire la consommation excessive d'alcool sont proposées en milieu de travail.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Organiser des réunions d'information avec les autorités académiques, les établissements scolaires et les professionnels de santé sur les dispositifs d'aide à l'arrêt du tabac en milieu scolaire. 2/ Implanter les dispositifs dans les établissements scolaires volontaires. 3/ Évaluer les effets des dispositifs et inciter les autres établissements à les implanter. 4/ Organiser des réunions d'information avec les administrations, entreprises, chambres consulaires, fédérations d'employeurs, organismes de santé au travail, employeurs sur les dispositifs d'aide à l'arrêt du tabac et à la consommation excessive d'alcool en milieu de travail. 5/ Implanter les dispositifs dans les établissements volontaires. 6/ Évaluer les effets des dispositifs et inciter les autres établissements à les implanter.
<b>Population ciblée</b>	Élèves, communauté éducative, employeurs, salariés et travailleurs indépendants
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain
<b>Partenaires</b>	Éducation nationale (rectorat et établissements scolaires) Entreprises Administrations Fédération patronales Chambres consulaires Professionnels de santé Organismes de santé au travail Opérateurs de prévention
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2021
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de réunions d'information
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'établissements, administrations et entreprises volontaires selon les dispositifs implantés Nombre de dispositifs d'aide à l'arrêt du tabac et à la consommation excessive d'alcool implantés Nombre de personnes incluses dans les dispositifs Nombre de personnes ayant décidé de réduire leur consommation de tabac ou d'arrêter de fumer (si enquête) Nombre de personnes ayant décidé de réduire leur consommation d'alcool (si enquête)

**Action K1****Installer une cellule de la silver économie et de l'adaptation de la société aux personnes âgées**

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 11</b>	Créer et soutenir des actions visant à adapter les milieux de vie pour les personnes âgées et en perte d'autonomie.
<b>Objectif opérationnel 41</b>	Installer une cellule de la silver économie et de l'adaptation de la société aux personnes âgées pour développer la silver économie au service des personnes âgées.
<b>Résultats attendus</b>	La silver économie est développée dans le territoire du Pôle Métropolitain en lien avec les chambres consulaires, les SCoT de l'Arrageois et du Grand Douaisis, les Offices du tourisme, les centres culturels et SilverEco.
<b>Activités à réaliser</b>	<p>1/ Installer une cellule de la silver économie et de l'adaptation de la société aux personnes âgées.</p> <p>2/ Organiser des réunions d'information avec les parties prenantes de la silver économie pour en faciliter le développement.</p> <p>3/ Recenser les entreprises d'aide à la personne, les offices du tourisme, centres culturels... et les inciter à demander le label silver économie.</p> <p>4/ Établir un plan de communication en direction des seniors pour les informer sur la silver économie.</p>
<b>Population ciblée</b>	Entreprises d'aide à la personne, seniors à partir de 60 ans
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	<p>Chambres consulaires</p> <p>Entreprises</p> <p>Région</p> <p>Départements</p> <p>Offices du tourisme</p> <p>Centres culturels</p> <p>Silvereco (silvereco.fr)</p>
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de réunions d'information avec les partenaires</p> <p>Nombre d'entreprises intervenant dans le territoire ayant le label Silvereco</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre d'entreprises se renseignant sur la silver économie</p> <p>Nombre d'entreprises demandant le label silvereco</p> <p>Nombre de sollicitations auprès de la cellule de la silver économie et de l'adaptation de la société aux personnes âgées</p>

**Action K2****Communiquer sur les aides  
pour adapter l'habitat des seniors**

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 11</b>	Créer et soutenir des actions visant à adapter les milieux de vie pour les personnes âgées et en perte d'autonomie.
<b>Objectif opérationnel 42</b>	Diffuser un catalogue partagé des aides techniques (Communes, EPCI, Carsat...) pour améliorer leur lisibilité auprès des professionnels et des populations.
<b>Résultats attendus</b>	Un catalogue des aides techniques et des possibilités de financement proposées par les collectivités et la Carsat visant à adapter l'habitat à la perte d'autonomie est diffusé aux seniors et aux professionnels intervenant dans la construction ou l'amélioration de l'habitat.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Rédiger, sous la responsabilité de la cellule de la silver économie et de l'adaptation de la société aux personnes âgées et faire valider par le conseil syndical, le catalogue des aides d'adaptation de l'habitat face à la perte d'autonomie. 2/ Diffuser le catalogue vers les EPCI, communes, entreprises d'aide à la personne, seniors, associations de seniors... 3/ Mettre à jour le catalogue annuellement.
<b>Population ciblée</b>	Communes, intercommunalités, entreprises d'aide à la personne, seniors à partir de 60 ans, associations de seniors
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	Chambres consulaires Entreprises Région Département du Nord et du Pas-de-Calais Carsat MSA
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Edition du catalogue (format imprimé, pdf, e-pub, html) Nombre d'exemplaires diffusés par canaux de diffusion
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de pages lues sur le site internet du Pôle Métropolitain et des EPCI Nombre de clics sur les messages de prévention (sites internet) Nombre de téléchargements <i>via</i> le site du Pôle Métropolitain et des EPCI Nombre de sollicitations auprès de la cellule

## Action K3

### Renforcer les compétences des opérateurs de l'aide à la personne intervenant à domicile

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 11</b>	Créer et soutenir des actions visant à adapter les milieux de vie pour les personnes âgées et en perte d'autonomie.
<b>Objectif opérationnel 43</b>	Renforcer les compétences des opérateurs de l'aide à la personne au repérage de l'isolement, de la fragilité des personnes âgées et de leurs pairs aidants.
<b>Résultats attendus</b>	Les opérateurs de l'aide à la personne sont formés au repérage de l'isolement, de la fragilité de personnes âgées et de leurs pairs aidants. Des signalements sont remontés vers la cellule de la silver économie et de l'adaptation de la société aux personnes âgées. Des mesures sont prises par les collectivités et leurs partenaires pour résoudre les situations d'isolement et de fragilité.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Identifier les formations existantes sur le repérage de l'isolement des personnes âgées, leur fragilité et celle des pairs aidants. 2/ Communiquer sur les formations existantes. 3/ Indiquer dans le cahier des charges de labellisation (cf. K5) la recommandation de formation au repérage de l'isolement, de la fragilité de personnes âgées et de leurs pairs aidants.
<b>Population ciblée</b>	Opérateurs de l'aide à la personne et intervenants à domicile, pairs aidants
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	Centres de formation Région Département du Nord et du Pas-de-Calais
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions
<b>Calendrier</b>	À partir de janvier 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Recensement et diffusion des formations
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'opérateurs de l'aide à la personne ayant formé leur personnel et nombre d'intervenants formés Nombre de signalements remontés vers la cellule de la silver économie et de l'adaptation de la société aux personnes âgées Nombre de mesures prises

**Action K4****Favoriser le partage des pratiques  
entre pairs aidants**

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 11</b>	Créer et soutenir des actions visant à adapter les milieux de vie pour les personnes âgées et en perte d'autonomie.
<b>Objectif opérationnel 44</b>	Favoriser le partage de pratiques entre pairs aidants.
<b>Résultats attendus</b>	Les pairs aidants participent à des groupes de parole, sessions de supervision mis en œuvre par la cellule de la silver économie et de l'adaptation de la société aux personnes âgées afin d'échanger sur les situations rencontrées et les pratiques vécues dans l'accompagnement de leurs parents âgés.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Identifier les organismes proposant des groupes de parole ou de supervision pour les pairs aidants. 2/ Informer, <i>via</i> les services sociaux des collectivités et des opérateurs de l'aide à la personne, de l'organisation de ces séances collectives. 3/ Proposer des séances collectives aux pairs aidants.
<b>Population ciblée</b>	Opérateurs de l'aide à la personne, pairs-aidants
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	Centres de formation Services sociaux Région Département du Nord et du Pas-de-Calais Conférences des financeurs du Nord et du Pas-de-Calais Assurance maladie régime général Carsat MSA Filiaris
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions
<b>Calendrier</b>	À partir de juin 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Recensement et diffusion des prestataires organisant des groupes de parole, séances de supervision, etc. pour les pairs aidants
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de groupes de parole, séances de supervision pour pairs aidants organisés Mesure de la satisfaction par les participants des prestations réalisées

**Action K5****Labelliser les opérateurs de l'aide à la personne**

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 11</b>	Créer et soutenir des actions visant à adapter les milieux de vie pour les personnes âgées et en perte d'autonomie.
<b>Objectif opérationnel 45</b>	Étudier l'opportunité d'une labellisation des opérateurs de l'aide à la personne afin de faciliter les démarches et assurer une qualité des prestations.
<b>Résultats attendus</b>	Des opérateurs de l'aide à la personne sont labellisés sur la base d'un cahier des charges. Les prestations offertes sont de qualité. Les bénéficiaires sont satisfaits des prestations réalisées.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Faire étudier par la cellule de la silver économie et de l'adaptation de la société aux personnes âgées la faisabilité d'une labellisation locale des opérateurs de l'aide à la personne, en lien avec les partenaires. 2/ Donner un nom au label. 3/ Faire transmettre par les chambres consulaires le cahier des charges aux opérateurs de l'aide à la personne du territoire pour obtenir le label. 4/ Rendre disponible le cahier des charges sur les sites internet du Pôle Métropolitain et des EPCI. 5/ Établir un plan de communication en direction des seniors pour les informer sur le label des opérateurs de l'aide à la personne.
<b>Population ciblée</b>	Opérateurs de l'aide à la personne et intervenants à domicile, seniors à partir de 60 ans
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain, EPCI
<b>Partenaires</b>	Chambres consulaires Région Départements du Nord et du Pas-de-Calais Conférences des financeurs du Nord et du Pas-de-Calais Silvereco (silvereco.fr)
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle métropolitain et des EPCI
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain, subventions
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Étude de faisabilité Rédaction du cahier des charges Diffusion du cahier des charges
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'opérateurs de l'aide à la personne demandant le label Nombre d'opérateurs de l'aide à la personne obtenant le label Enquête de satisfaction auprès des seniors ayant utilisé les services d'un opérateur de l'aide à la personne labellisé

**Action L1****Réunir les conseils locaux en santé mentale**

<b>Axe prioritaire 3</b>	Renforcer et améliorer l'offre de prévention
<b>Objectif spécifique 12</b>	Soutenir les actions en santé mentale.
<b>Objectif opérationnel 46</b>	Réunir les conseils locaux en santé mentale pour échanger sur les pratiques en vue de leur harmonisation.
<b>Résultats attendus</b>	Les pratiques en santé mentale discutées au sein des comités locaux de santé mentale sont partagées et si possible harmonisées. Les prises en charge des patients et personnes sont améliorées.
<b>Activités à réaliser</b>	1/ Recenser les conseils locaux de santé mental présents sur le territoire du Pôle Métropolitain. 2/ Réunir régulièrement les conseils locaux de santé mentale. 3/ Éditer un recueil de bonnes pratiques et le diffuser aux praticiens.
<b>Population ciblée</b>	Professionnels de santé mentale, professionnels de santé, personnes souffrant d'une pathologie mentale
<b>Territoire</b>	Territoire du Pôle Métropolitain, secteurs de psychiatrie
<b>Partenaires</b>	Conseils locaux de santé mentale Secteurs de psychiatrie Villes
<b>Moyens mobilisables</b>	Ressources humaines du Pôle Métropolitain
<b>Financement</b>	Budget Pôle Métropolitain
<b>Calendrier</b>	À partir de septembre 2022
<b>Indicateurs de suivi</b>	Taux de participation des conseils locaux de santé mentale Rédaction de recommandations Diffusion des recommandations aux professionnels (courriers, sites internet)
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de pages vues (sites internet) Nombre de téléchargements de documents relatifs à la santé mentale



Imprimé en mars 2021, ce document a été écrit par **Philippe Lorenzo**,

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL  
Faculté de médecine, 3, rue des Louvels - 80036 AMIENS Cedex 1 - Tél : 03 22 82 77 24  
E-Mail : [info@or2s.fr](mailto:info@or2s.fr) - Site Internet : [www.or2s.fr](http://www.or2s.fr)

PÔLE MÉTROPOLITAIN ARTOIS DOUAISIS  
Rue Jean Monnet - ZA - 62490 VITRY-EN-ARTOIS - Tél : 07 85 37 73 22  
E-Mail : [contact@pm-artois-douaisis.eu](mailto:contact@pm-artois-douaisis.eu) - Site Internet : [www.pm-artois-douaisis.eu](http://www.pm-artois-douaisis.eu)

CONSEIL RÉGIONAL HAUTS-DE-FRANCE  
151, avenue du président Hoover - 59555 LILLE Cedex - Tél : 03 74 27 00 00  
Site internet : [www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr)